

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 24 juin 2010 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le Secrétaire Communal,

Le 15/6/2010

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 27 mai 2010: Approbation
2. IDEG: Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010: Approbation
 - a) Comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat
 - b) Décharge aux Administrateurs et au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2009
 - c) Adoption de la recommandation du Comité de rémunération du 31 mars 2010
 - d) Nomination statutaire
 - e) Nomination du Réviseur-Contrôleur aux comptes et fixation de ses émoluments
3. IDEFIN: Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 décembre 2009
 - b) Rapport d'activités 2009
 - c) Bilan et Comptes au 31 décembre 2009
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur pour l'exercice 2009
 - e) Désignation d'un nouvel Administrateur
 - f) Désignation du Commissaire Réviseur
4. INATEL: Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010: Approbation
 - a) Comptes au 30 novembre 2009
 - b) Décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'exercice 2009
5. Bureau Economique de la Province de Namur: Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009
 - b) Rapport d'activités 2009
 - c) Bilan et Comptes au 31 décembre 2009
 - d) Modification budgétaire
 - e) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur

6. BEP Expansion Economique: Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009
 - b) Rapport d'activités 2009
 - c) Bilan et Comptes au 31 décembre 2009
 - d) Modification budgétaire
 - e) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur
7. BEP Environnement: Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009
 - b) Rapport d'activités 2009
 - c) Bilan et Comptes au 31 décembre 2009
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur
 - e) Désignation d'un nouvel Administrateur
8. BEP Crématorium: Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009
 - b) Rapport d'activités 2009
 - c) Bilan et Comptes au 31 décembre 2009
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur
 - e) Désignation d'un nouvel Administrateur
9. Patrimoine communal: Equipement de la nouvelle salle du Conseil: Acquisition de matériel: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Administration communale: Achat de 3 ordinateurs portables: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Administration communale: Location d'un logiciel : Service population – état civil: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Accueil extrascolaire: Convention de partenariat entre l'ONE et la Commune: Approbation
13. Implantation scolaire: Section d'Emines: Nettoyage des locaux: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. ASBL Centre Rural: Octroi d'un subside: Décision

HUIS-CLOS:

15. Enseignement : Demande de pause carrière à 1/5 temps : Décision
16. Ratification de la désignation d'un maître spécial de religion islamique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

6. /

2. → 8. : /

9. Parmi les travaux récents d'aménagement des locaux de l'Administration communale, figure l'agencement d'une nouvelle salle destinée aux séances du Conseil, à diverses réunions et à la célébration des mariages.

Pareilles utilisations requièrent le recours possible à un système de projection ainsi qu'à une sonorisation adéquate.

Il est proposé d'investir dans ce type d'équipements.

Le devis estimatif atteint ± 5000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Le recrutement de nouveaux collaborateurs combiné à l'obsolescence d'un équipement informatique, rend nécessaire l'acquisition de 3 ordinateurs portables.

Ceux-ci seront confiés au responsable du service des travaux, à l'agent Win Win chargé d'assister l'informaticien communal ainsi qu'à ce dernier pour ses activités de programmation et de développement particulièrement exigeantes en terme de performances du matériel employé.

Le devis estimatif avoisine 4000 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

11. Le Service Public Fédéral Intérieur souhaite que les Communes modifient leur connexion au registre national avant la fin de l'année de manière à pouvoir utiliser le protocole TCP/IP.

Il en résulte une indispensable mise à jour des logiciels population et état civil.

Ce changement, d'une part, facilitera la gestion tant des cartes d'identité et des casiers judiciaires que des mouvements financiers inhérents à la délivrance de documents administratifs, et d'autre part, permettra la liaison directe avec les logiciels de comptabilité et de taxes avec pour conséquence une économie annuelle récurrente estimée à 2000 €.

La location d'un nouveau logiciel de gestion est préférée à l'achat de pareil software compte tenu du rapport (12,5%) entre le coût du loyer en ce compris la maintenance, et le prix d'acquisition.

12. Le décret du 26 mars 2009 a introduit 4 nouveautés dans le secteur de l'Accueil

Temps Libre (ATL en abrégé) de manière à renforcer la coordination sur le terrain à savoir la conclusion d'une convention entre la Commune et l'ONE, une description plus précise de la fonction du coordinateur ATL, la rédaction d'un plan d'action annuel et la confection d'un rapport d'activité.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur le projet de convention proposé qui fixe les droits et obligations de chaque partie.

Cette démarche est d'autant plus importante que la conclusion et le respect de ladite convention ATL conditionnent l'octroi de la subvention y attachée.

13. Le 25 septembre 2007, le Conseil prenait la décision de confier le nettoyage des

locaux de l'école communale d'Emines à une société privée au terme d'une procédure de marché public.

Depuis lors, chaque année, cette opération est renouvelée à la grande satisfaction du corps enseignant et de la Direction.

Il est proposé, une fois de plus, de marquer son accord sur la poursuite de cette expérience.

Le devis estimatif avoisine 47500€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

14. Le 29 avril 2010, le Conseil Communal acceptait d'octroyer au Centre Rural une aide financière de 9.247,94 € destinée à couvrir la partie non subventionnée du traitement du coordinateur de cet organisme pour 2009.

Cette délibération transmise à l'Autorité de tutelle, a été annulée par celle-ci au motif que ledit crédit ne pouvait pas légalement être reporté de l'exercice 2009 sur 2010 dans la mesure où la décision d'octroi du subside dont question n'avait pas été prise dans le courant de l'exercice auquel il se rapportait.

Un nouveau passage devant le Conseil s'avère dès lors nécessaire ainsi qu'une insertion dans la prochaine modification budgétaire.